

SEANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Délibération n°22042026-004

Date de la convocation

Le 08/04/2026

Objet de la délibération

APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF
COMMUNAL 2026

Le Maire,

Eméric DECOMBE

Signature électronique

Secrétaire de séance
Maryse TARRIT

L'An deux mille vingt-six, le mercredi 22 avril à 18h en Mairie de Saint Bonnet les Allier,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, M. DECOMBE Emeric, Mme TARRIT Maryse, M. FERREIRA Manuel, Mme BENALI Marie-Hélène, M. MOREAU Teddy, M. CIZERON MARC, M. DERYCKE Cyril, Mme GALLOIS-THOMAS Audrey (arrivée 18h20)

Absents (excusés) : VERNY Elisabeth, BONHOMME Sabrina,

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif communal 2026, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 295 919.58 €

Dépenses et recettes d'investissement : 151 587.42 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif communal 2026,

Après en avoir délibéré, **par 9 voix pour :**

APPROUVE le budget primitif communal 2026, équilibré en dépenses et en recettes, arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 295 919.58 €

- Dépenses et recettes d'investissement : 151 587.42 €

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Commune de SAINT-BONNET LES ALLIER
MAIRIE DE SAINT BONNET LES ALLIER
République Française

**EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 063-216303255-20260422-22042026_004-DE

SEANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026